

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b> <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° V-7</b>  <b>25SGADL0023</b>

**SEANCE DU**  
**19 FÉVRIER 2025**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>70</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>53</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>13 février 2025</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>20 février 2025</b>

<b>OBJET :</b> <b>LE CREUSOT - Aménagement partiel de la</b> <b>rue de Chanzy - Demande de subvention</b> <b>auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à</b> <b>projets DETR-DSIL pour 2025</b>
---

<b>Nombre de Conseillers ayant pris</b> <b>part au vote : 66</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>pour : 66</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</b> <b>0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant</b> <b>abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 13</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 4</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 19 février à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
M. Eric COMMEAU  
M. Frédéric MARASCIA  
M. Jean PISSELOUP  
Mme BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)  
M. DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)  
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)  
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND)  
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)  
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)  
Mme LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
Mme MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)  
M. MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)  
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Abdoukader ATTEYE



Le rapporteur expose :

« L'investissement public local demeure une priorité gouvernementale. Afin de soutenir les collectivités locales dans leurs projets, l'Etat, à travers les dotations d'investissement comme la DETR (dotation d'Équipement des territoires ruraux) et la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) participe au financement des investissements tels que le développement économique, touristique, social, scolaire, environnemental ainsi que les actions en faveur des services publics en milieu rural.

Comme chaque année, un appel à projets commun DETR-DSIL est lancé pour l'exercice 2025.

La Communauté Urbaine peut déposer plusieurs dossiers de subventions au titre de chacun des fonds, en indiquant un ordre de priorité, et que pour des opérations entrant dans le champ de ses compétences.

La collectivité doit assurer une participation minimale de 20% au financement du projet.

Il n'y a pas de taux minimum de subvention de l'Etat pour la DSIL et le montant des aides publiques cumulées ne peut excéder 80 %.

L'opération d'aménagement partiel de la rue de Chanzy au Creusot fait partie des projets identifiés dans le contrat de relance et de transition écologique pour le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (objectif opérationnel B.6 Renforcer les centralités urbaines et privilégier une approche de l'aménagement durable), éligibles à la DSIL.

La collectivité souhaite favoriser le déploiement des mobilités actives entre les différentes infrastructures du Creusot (administrations, écoles, collèges, gares, zones d'habitat et de commerces). Dans cette logique, une réflexion a été menée visant à apaiser la vitesse automobile sur l'axe Verdun-Chanzy.

Afin de limiter la vitesse automobile, le tronçon de voirie passant sous le pont du CD1 a été interdit à la circulation ; celle-ci étant déportée sur les voies de dessertes bordant l'ouvrage d'art. Le secteur interdit aux VL, devenant une liaison douce reliant le cœur de ville à la zone commerciale Chanliau et au quartier d'habitat d'Harfleur.

Par ailleurs, la société Framatome dont le projet d'extension de ses activités industrielles nécessite le recrutement de personnel supplémentaire et la création de parkings privatifs destinés aux stationnements sécurisés des véhicules des nouveaux employés recrutés, a demandé à la Communauté Urbaine de lui céder une partie de la chaussée afin d'y aménager les équipements adéquats.

Les travaux d'aménagement à réaliser, scindés en deux maîtres d'ouvrage sont alors les suivants :

- La Communauté Urbaine aménage la voie cyclable / voie piétonne / noue paysagère avec la reprise des deux carrefours en extrémité
- Framatome aménage la voie de parking privé, les stationnements, les escaliers et l'ensemble des éléments liés à la sécurité du site

Le coût prévisionnel des travaux de la collectivité est estimé à 266 680 € HT. Il recouvre les travaux de terrassement, voirie, espaces verts et mobilier urbain.

Les travaux seront réalisés à partir d'avril 2025 pour être livrés au plus tard en novembre 2025.

La Communauté Urbaine sollicite le soutien de l'Etat, au titre de l'appel à projet commun DETR-DSIL 2025, selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT H.T. (valeur absolue et pourcentage)
Etat-DETR/DSIL 2025	80 004 euros HT_ 30%

Communauté urbaine Creusot-Montceau	186 676 euros HT_ 70%
TOTAL	266 680 euros HT_100%

Il est donc proposé de présenter l'opération d'aménagement partiel de la rue de Chanzy au Creusot à l'appel à projets commun DETR-DSIL 2025, selon le plan de financement détaillé ci-dessus.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- De présenter à l'appel à projets commun DETR-DSIL 2025 l'opération d'aménagement partiel de la rue de Chanzy au Creusot ;
- D'approuver le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 20 février 2025  
et publié, affiché ou notifié le 20 février 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La Vice-Présidente,  
Isabelle LOUIS



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La Vice-Présidente,  
Isabelle LOUIS



Le secrétaire de séance,  
Abdoulkader ATTEYE

